



**NATIONS
UNIES**

EP

UNEP/BUR/78/2



PNUE



**PROGRAMME DES NATIONS UNIES
POUR L'ENVIRONNEMENT
PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE**

25 juillet 2014
Français
Original: Anglais

78^{ème} Réunion du Bureau des Parties contractantes
à la Convention sur la protection du milieu marin
et du littoral de la Méditerranée et à ses protocoles

Istanbul, Turquie, 3-4 septembre 2014

Point 2

Ordre du jour provisoire annoté

Pour des raisons d'économie, ce document est imprimé en nombre limité et ne sera pas distribué pendant la réunion. Les délégués sont priés de se munir de leur copie et de ne pas demander de copies supplémentaires.

Ordre du Jour Provisoire Annoté

Introduction

1. À l'invitation du Gouvernement turc et en consultation avec le Président et les membres du Bureau, la 78^e Réunion du Bureau des Parties contractantes à la Convention pour la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée et ses Protocoles se déroulera à Istanbul, Turquie les 3 et 4 septembre 2014.
2. Un service d'interprétation simultanée en anglais et en français sera disponible pour toutes les sessions. Tous les documents seront en anglais et en français. Conformément à la pratique établie, les documents de pré-session ne seront pas distribués sous forme papier. Les participants sont encouragés à télécharger les documents sur leurs ordinateurs avant la session.
3. Les annotations suivantes à l'ordre du jour provisoire ont été préparées par le Secrétariat afin d'aider la réunion dans ses délibérations.

JOUR 1: MERCREDI 3 SEPTEMBRE 2014

Point 1 de l'ordre du jour: Ouverture de la réunion

4. La réunion sera ouverte à 9h00 le 3 septembre 2014 par le Président du Bureau, le prof. Dr Mehmet Emin Birpinar.

Point 2 de l'ordre du jour: Adoption de l'ordre du jour provisoire et organisation du travail

5. L'ordre du jour provisoire préparé par le Secrétariat figure dans le document [UNEP/BUR/78/1](#).
6. La réunion examinera et adoptera l'ordre du jour.
7. Il est attendu que le Bureau abordera tous les objets à l'ordre du jour au cours de sa réunion sur deux jours. Il est prévu de clore de la réunion à 17h00 le 4 septembre 2014 après l'adoption de ses conclusions et recommandations. Comme convenu, le rapport de la réunion sera succinct, sera préparé par le Secrétariat et envoyé par courriel aux membres du Bureau pour adoption, au plus tard deux semaines après la fin de la réunion.

Point 3 de l'ordre du jour: Rapport du Secrétariat sur l'état d'avancement des activités réalisées au cours de la période mars 2012-juin 2013

8. Le coordonnateur du PAM, M. Gaetano Leone, présentera le document [UNEP/BUR/78/3](#) «Rapport du Secrétariat sur l'état d'avancement des activités réalisées au cours de la période allant de janvier à juin 2014».
9. Le Secrétariat présentera également le Progrès dans la Mise en Oeuvre des Décisions de la CdP 18 ([UNEP/BUR/78/6](#)).
10. Les membres du Bureau apporteront leurs commentaires, prendront note des progrès réalisés sur la mise en œuvre des activités entreprises et conseilleront le Secrétariat conformément aux Termes de référence du Bureau.

Point 4 de l'ordre du jour: Point sur la situation financière

11. Le Secrétariat présentera une situation financière ([UNEP/BUR/78/5](#)) aux membres du Bureau en vue de recueillir leurs commentaires tel que présenté dans le « Rapport du Secrétariat sur les questions financières et administratives » :
- Statut des contributions au 31 juillet 2014
 - Statut des fonds engagés
 - Rapport intermédiaire avec la différence entre les revenus et les dépenses
 - Lettres de demande de paiements ou de rappel

Point 5 de l'ordre du jour: Questions spécifiques

12. Le Coordonnateur du PAM présentera le Rapport du Secrétariat sur les Questions spécifiques ([UNEP/BUR/78/4](#)).
13. Le Bureau sera invité à échanger des points de vue sur les questions suivantes :

5.1. Questions de gouvernance et organisationnelles

14. En référence aux paragraphes opérationnels de la Décision de gouvernance IG.21/13 et de la Décision sur le Programme de travail et le budget PAM pour le *biennium* 2014-2015 (Décision IG.21/17), adoptées par la CdP 18 (Istanbul, Turquie, décembre 2013), le Coordonnateur du PAM présentera un rapport sur les questions liées au statut de la ratification de la Convention de Barcelone et des Protocoles connexes, un point sur la mise en œuvre de la Convention de Barcelone et ses Protocoles (exercices biennaux 2010-2011 et 2012-2013), une révision du Format de rapport de la Convention de Barcelone et ses Protocoles, les Accords avec les pays hôtes avec les pays hébergeant les Centres d'activités régionales du PAM, un point sur les Plans d'action nationaux du Protocole « tellurique » et une proposition de méthode d'évaluation concernant les mesures visant à renforcer le fonctionnement du Secrétariat et des composantes PAM.

5.2. Développement de la Stratégie à mi-parcours 2016-2021 : mise à jour

15. En référence aux paragraphes opérationnels de la Décision sur le Programme de travail et le budget PAM pour le *biennium* 2014-2015 (Décision IG.21/17), adoptée par la CdP 18 (Istanbul, Turquie, décembre 2013), le Coordonnateur du PAM informera les membres du Bureau sur le processus d'évaluation externe du Programme de travail sur cinq ans (2010-2014, avec une prolongation d'un an jusqu'en 2015) et la feuille de route pour le développement de la Stratégie à mi-parcours pour la période 2016-2021.

5.3. Prix pour les villes respectueuses de l'environnement

16. En référence à la Déclaration d'Istanbul, adoptée par la CdP 18 (Istanbul, Turquie, décembre 2013), le coordonnateur du PAM présentera une proposition concernant les principes de nomination et de sélection ainsi que les critères du prix.

JOUR 2: JEUDI 4 SEPTEMBRE 2014

Point 5 de l'ordre du jour: Questions spécifiques (Suite)

5.4. Demandes de statut en tant que partenaires PAM

17. En référence aux paragraphes opérationnels de la Décision sur les accords de coopération (Décision IG.21/14), adoptée par la CdP 18 (Istanbul, Turquie, décembre 2013), le Coordonnateur du PAM informera les membres du Bureau du statut des partenaires PAM et attirera leur attention sur les propositions d'extension et de nouveaux partenariats.

5.5. Accords de coopération

18. En référence aux paragraphes opérationnels de la Décision sur les accords de coopération (Décision IG. 21/14), adoptée par la CdP 18 (Istanbul, Turquie, décembre 2013), le Coordonnateur du PAM présentera un aperçu de la coopération avec les organisations internationales et régionales et les entités bilatérales de coopération et informera les membres du Bureau de la mise en application des actuels accords. Les membres du Bureau seront également informés du projet de Protocole d'accord entre le PNUE/PAM et l'Accord pour la conservation des cétacés en mer noire, Méditerranée et zone atlantique contiguë (ACCOBAMS° ainsi que la coopération avec le Secrétariat de la Convention sur la biodiversité (CDB) et la Commission Mer noire.

5.6. Activités d'informations et de communication Information

19. Le coordonnateur du PAM présentera une mise à jour des activités de communication et de sensibilisation et les plans concernant le 40^e Anniversaire du Plan d'action pour la Méditerranée qui aura lieu en 2015. Un point sur les principaux événements internationaux et nationaux sera également présenté à l'attention des membres du Bureau, tel que présenté dans le document « Calendrier des principaux événements nationaux et internationaux » ([UNEP/BUR/78/Inf.3](#))

Point 6 de l'ordre du jour: Conclusions et recommandations

20. Le Secrétariat soumettra pour adoption une série de conclusions et recommandations.

Point 7 de l'ordre du jour: Date et lieu de la 79^e Réunion du Bureau

21. Le Bureau sera invité à décider et convenir de la date et du lieu de la 79^e réunion du Bureau.

Point 8 de l'ordre du jour: Questions diverses

22. Le Bureau examinera les questions diverses soulevées durant la réunion.

Point 9 de l'ordre du jour: Clôture de la réunion

23. Il est attendu que la réunion sera clôturée par le Président du Bureau à 17h00 le jeudi 4 septembre 2014.

Emploi du temps

Mercredi 3 septembre 2014			
Heure	Objet		Documents
09:00 – 09:15	1. Ouverture de la réunion 2. Adoption de l'ordre du jour provisoire et organisation du travail	Président du Bureau	UNEP/BUR/78/1 UNEP/BUR/78/2
09:15– 10:30	3. Rapport du Secrétariat sur l'état d'avancement des activités réalisées au cours de la période janvier 2014-juin 2014	Coordonnateur du PAM	UNEP/BUR/78/3 UNEP/BUR/78/6
10:30 – 11:00	<i>Pause-café</i>		
11:00-12:30	4. Point sur la situation financière	Coordonnateur du PAM	UNEP/BUR/78/5
12:30 – 14:00	<i>Pause déjeuner</i>		
14:00 – 15:30	5. Questions spécifiques	Coordonnateur du PAM	UNEP/BUR/78/4
15:30-16:00	<i>Pause-café</i>		
16:00 – 17:00	5. Questions spécifiques (suite)	Coordonnateur du PAM	UNEP/BUR/78/4
Jeudi 4 septembre 2014			
09:00 – 10:30	5. Questions spécifiques (suite)	Coordonnateur du PAM	UNEP/BUR/78/4
10:30-11:00	<i>Pause-café</i>		
11:00 – 11:30	5. Questions spécifiques (suite)	Coordonnateur du PAM	UNEP/BUR/78/4 UNEP/BUR/78/Inf.3
11:30 – 14:00	<i>Pause déjeuner prolongée (préparation du projet de liste de conclusions et recommandations pour adoption)</i>		
14:00-16:00	6. Conclusions et recommandations	Coordonnateur du PAM	
16:00-16:30	<i>Pause-café</i>		
16:30-16:45	7. Date et lieu de la 79 ^e réunion du Bureau	Coordonnateur du PAM	
16:45-17:00	8. Questions diverses	Président du Bureau et Secrétariat	
17:00	9. Clôture de la réunion	Président du Bureau	